

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Cergy-Pontoise signe le premier contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" du Val-d'Oise

Cergy-Pontoise, le 27 septembre 2024 — La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est la première du département du Val-d'Oise à signer le contrat de ville "Engagements Quartiers 2030", un dispositif innovant visant à soutenir le développement des quartiers prioritaires. Ce contrat, signé ce jour par Jean-Paul Jeandon, président de l'Agglomération, Philippe Court, préfet du Val-d'Oise, ainsi que l'ensemble des villes et partenaires concernés, ouvre la voie à des projets structurants pour l'avenir des quartiers du territoire.

Approuvé en Conseil communautaire le 2 avril 2024, le contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" a été élaboré en étroite collaboration avec les acteurs locaux et habitants de Cergy-Pontoise. Près de 700 personnes y ont contribué. Il s'articule autour de quatre priorités stratégiques :

**Des quartiers mobilisés pour le plein emploi** : dynamiser l'emploi local en créant des synergies entre développement économique, formation, innovation et enseignement supérieur et faciliter en particulier l'insertion professionnelle.

**Des quartiers d'émancipations** : promouvoir la cohésion sociale par des politiques publiques inclusives, accès aux droits

**Des quartiers en transitions** : répondre aux besoins en santé des habitants dont la santé mentale, faciliter l'adoption de nouvelles pratiques de mobilité durable, lutter contre la précarité énergétique et rénover

**Des quartiers plus sûrs et plus solidaires** : renforcer le lien social et consolider la prévention.

En complément, le contrat inclut un socle transversal portant sur des thématiques essentielles comme la participation citoyenne, l'égalité femmes-hommes et la transition écologique.

Avec ce contrat, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, en partenariat avec les villes de Cergy, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Osny, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Vauréal ainsi que plusieurs bailleurs sociaux et les institutions, s'engage à améliorer la qualité de vie des 32 000 habitants de ces quartiers sur les six prochaines années.

« **Cergy-Pontoise est fière d'être la première agglomération du Val-d'Oise à s'engager dans ce dispositif ambitieux. Nous avons une responsabilité collective pour réduire les inégalités et améliorer la vie quotidienne de nos habitants** », souligne Jean-Paul Jeandon, président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Cette initiative marque une nouvelle étape dans la coopération entre l'État, les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les institutions, les associations et les citoyens, afin de construire ensemble un avenir plus solidaire et inclusif pour les quartiers en difficulté.

CONTACT PRESSE

**Aline Duchemin**

Directrice adjointe à la Communication et à la Participation citoyenne

Tél : 06 17 43 16 14

[aline.duchemin@cerygpontoise.fr](mailto:aline.duchemin@cerygpontoise.fr)



L'ensemble de signataires du contrat de ville 2024-2030